

#### 4.079 L'Union européenne et l'outre-mer face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité

RAPPELANT que l'outre-mer européen se compose de sept Régions Ultra Périphériques (RUP) qui font partie intégrante de l'Union européenne et de 21 pays et territoires d'outre-mer (PTOM) associés ;

CONSIDÉRANT que les RUP et PTOM sont répartis sur tous les océans et à toutes les latitudes, des pôles aux tropiques, et qu'ils abritent une biodiversité d'importance mondiale supérieure à celle de toute l'Europe continentale ;

CONSIDÉRANT que les RUP et PTOM sont souvent situés dans des espaces régionaux d'importance écologique mondiale, au voisinage de Petits États insulaires en développement (PIED) et de pays du groupe « Afrique Caraïbes Pacifique » (ACP) qui présentent le plus souvent des enjeux écologiques communs ;

CONSIDÉRANT que les RUP, les PTOM et leurs voisins subissent généralement une forte pression du développement et présentent une vulnérabilité particulière aux changements climatiques ;

RAPPELANT la Résolution 3.005 *Politique européenne et biodiversité d'outre-mer* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 3e Session (Bangkok, 2004) ;

RAPPELANT que l'Union européenne s'est engagée à renforcer son action en faveur des RUP, des PTOM et de leurs espaces régionaux, notamment dans la communication de la Commission européenne du 22 mai 2006 intitulée « Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà » ;

SOULIGNANT que la conférence « L'Union européenne et l'outre-mer, stratégies face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité », événement officiel conçu par la présidence française de l'Union européenne et co-organisé par l'UICN à l'île de la Réunion, en juillet 2008, a permis à tous les acteurs concernés par les enjeux économiques des RUP et des PTOM de se réunir et d'adopter des positions communes ;

SOULIGNANT l'importance du « *Message de l'île de la Réunion* » issu de cette conférence, qui propose à l'UE, à ses États membres, aux autorités des RUP et des PTOM et aux autres acteurs, une feuille de route destinée à répondre par des actions concrètes aux défis de l'adaptation aux changements climatiques, par la promotion des énergies renouvelables et la conservation de la biodiversité ; et

CONSIDÉRANT que renforcer les capacités de l'outremer européen de faire face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité constitue pour l'UE un engagement politique majeur, mais aussi une occasion de renforcer sa contribution scientifique, technique et politique sur ces enjeux dans des régions d'importance écologique planétaire, en coopération avec les pays de ces régions;

#### **Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :**

1. DEMANDE à l'Union européenne, à ses États membres, aux autorités des RUP et des PTOM et aux autres acteurs concernés, d'apporter des réponses concrètes aux recommandations du « *Message de l'île de la Réunion* ».
2. DEMANDE à la présidence française de l'UE et aux présidences à venir tchèque, suédoise et espagnole d'accorder une attention toute particulière au suivi de la prise en compte de ce message, en particulier dans la perspective de l'échéance de 2010.
3. ENCOURAGE l'UICN à engager le développement d'une nouvelle phase du Programme outre-mer européen pour appuyer la mise en oeuvre des recommandations du « *Message de l'île de la Réunion* », notamment en établissant une plate-forme de travail et de suivi impliquant tous les acteurs concernés : autorités locales, nationales et européennes, organismes publics, société civile, experts, organisations régionales et internationales.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis n'ont pas participé aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris officiellement position sur cette motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.